



## Cérémonie des traités de 2009 Vers une participation et une mise en œuvre universelles

*Communiqué de presse*

### **Les pays sont invités à signer ou ratifier les traités multilatéraux ou à y adhérer durant la Cérémonie des traités 2009, les 23-25 et 28-29 septembre**

*Cette manifestation mettra l'accent sur le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et sur la Convention sur le contrat de transport international de marchandises effectué par mer*

Pour continuer à renforcer le droit international et encourager son application, les Nations Unies organiseront en leur siège une nouvelle édition de la cérémonie annuelle des traités, les 23-25 et 28-29 septembre 2009. Dans sa lettre d'invitation aux États Membres, le Secrétaire général Ban Ki-moon signalait que cette cérémonie des traités serait « l'occasion pour les États de démontrer leur attachement au principe de la primauté du droit aux niveaux international et national. »

La cérémonie de cette année attirera l'attention sur le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce protocole, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2008, sera ouvert à la signature à New York le 24 septembre, dans le cadre de la cérémonie des traités. Cet instrument juridique donnera au Comité des droits économiques, sociaux et culturels compétence pour recevoir et examiner des communications présentées par des particuliers ou groupes de particuliers (ou en leur nom) lorsqu'ils ont épuisé les recours internes et affirment être victimes d'une violation d'un des droits énoncés dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce pacte contient certaines des dispositions les plus importantes qui, en droit international, établissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, le droit à la protection sociale, le droit à un niveau de vie suffisant, et le droit à l'éducation, entre autres. Le nouveau protocole porte création, pour les droits économiques, sociaux et culturels, d'une procédure de dépôt de plaintes analogue à celle qui existait déjà pour les droits civils et politiques.

Un autre nouveau traité, la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (qui devrait être connue sous le nom de « Règles de Rotterdam ») a pour objet d'offrir un ensemble de règles uniformes tendant à moderniser et harmoniser les textes qui régissent le transport international de marchandises par mer. La Convention contient notamment des dispositions spécifiques qui, pour la première fois, assurent une base juridique aux documents électroniques de transport et reconnaissent l'importance croissante du transport par conteneur dans le transport mondial. Également adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2008, cette Convention sera ouverte à la signature le 23 septembre, à Rotterdam d'abord, et ensuite à New York, dans le cadre de la cérémonie des traités.

Rappelant que l'une de ses priorités consistait à « promouvoir le bien collectif et des solutions mondiales aux difficultés qui dépassent les frontières », le Secrétaire général Ban Ki-moon précisait (dans sa lettre aux États Membres): « C'est pourquoi les traités mis en vedette cette année concernent des domaines de portée



Nations Unies

mondiale comme les changements climatiques, le terrorisme et l'emploi des armes nucléaires et d'autres armes, qui ont des conséquences néfastes pour les civils. »

La quarantaine de traités mis en exergue au cours de la cérémonie de cette année ont trait aux sujets suivants : droits de l'homme (11), terrorisme et criminalité (11), protection de l'environnement, développement durable et changements climatiques (8), privilèges, immunités et sécurité du personnel des Nations Unies (5), ainsi que le désarmement (3).

Au cours de la cérémonie des traités, tous les instruments dont le Secrétaire général est dépositaire – il y en a plus de 500 – sont ouverts à la signature, la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion, conformément à leurs clauses respectives.

## **Contexte**

*En septembre 2000, les Nations Unies ont invité les dirigeants du monde, réunis pour le Sommet historique du Millénaire, à mettre à profit leur présence au siège des Nations Unies pour signer un nombre important de grands traités internationaux. Cette année-là, une manifestation parallèle très réussie, « Une invitation à la participation universelle », a offert une plate-forme pour que les Gouvernements puissent faire part de leur détermination à renforcer l'état de droit chez eux comme sur la scène mondiale. Depuis, la cérémonie des traités a lieu chaque année, souvent parallèlement au débat général de l'Assemblée générale, en septembre. Depuis 2000, les cérémonies des traités ont donné lieu à près de 1500 nouvelles signatures, ratifications, adhésions, accessions ou autres actions liées aux traités.*